

ministration du restaurant. Deux membres du comité, représentant le Sénat et, j'imagine, un nombre égal de représentants de l'autre Chambre, ont eu une conférence avec Leurs Honneurs les Présidents des deux Chambres afin d'examiner ce qu'il y avait lieu de faire. On m'informe qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas renouveler le marché, mais de revenir à l'ancien ordre de choses. Pour faire suite à cette décision, une résolution a été adoptée par l'autre Chambre à la demande du premier ministre. J'ai ici une résolution analogue qui permettra, une fois que les honorables sénateurs l'auront approuvée, de faire les arrangements voulus pour ouvrir le restaurant à la prochaine session.

Je propose, appuyé par le très honorable M. Graham :

Que le contrat passé par le comité mixte du Restaurant, avec les chemins de fer nationaux du Canada, et approuvé par cette Chambre le six juin 1929, et par lequel lesdits chemins de fer prenaient la direction de l'administration du restaurant du Parlement et de la cafétéria, pour la durée d'une année et pour la somme de \$15,000, soit résilié et que la direction desdits restaurant et cafétéria, soit de nouveau assumée par le comité mixte du Restaurant.

L'honorable M. MacARTHUR: Honorables sénateurs, il me semble que nous ne devrions pas acquiescer à ce nouvel arrangement avant d'avoir obtenu de plus amples renseignements. A tout prendre, je préférerais peut-être moi-même que l'on revienne à l'ancien régime. Je me rappelle cependant que je faisais partie du comité qui a conclu l'arrangement en question avec M. Van Wyck. A cette époque, l'administration du restaurant avait donné lieu à des manifestations d'opinion fort vives. On crut que les Chemins de fer nationaux et l'administration du Château Laurier donneraient plus de satisfaction, surtout pour ce qui était de la nourriture, et qu'en fin de compte, le Gouvernement économiserait peut-être. A la suite d'une courte session, on nous saisit d'une résolution tendant à faire retour à l'ancien système. Il se peut que cette décision soit motivée, mais on devrait nous dire où en étaient les finances du restaurant l'année dernière, si, oui ou non, les Chemins de fer Nationaux veulent renoncer à l'entreprise, et sur quoi s'appuie cette motion. Logiquement on ne saurait nous demander de passer d'un régime à l'autre avant de nous faire connaître le point de vue des membres des deux Chambres. Si je ne me trompe, plusieurs préféreraient l'ancien régime; mais si l'on doit s'en tenir à l'avis de M. Ryckman, la subvention de \$15,000 accordée au Chemin de fer, avec l'éclairage, le loyer, la lingerie et ainsi de suite fournis gratuitement, aurait dû épargner de l'argent au pays tout en laissant un joli bénéfice aux Che-

mins de fer Nationaux. A tout événement, il me semble que la Chambre et le public ont droit à des éclaircissements là-dessus.

L'honorable M. GORDON: J'aimerais à savoir la raison d'être de cette décision radicale, et si elle est prise du consentement ou à la demande des Chemins de fer Nationaux du Canada. Pour parler franchement, j'ai toujours considéré ce service du restaurant comme une dépense extravagante. Je ne vois pas pourquoi le pays serait tenu de perdre \$30,000 ou \$40,000 par année pour nourrir les membres de cette Chambre et de la Chambre des communes. Je pense qu'il en a été ainsi depuis nombre d'années.

L'honorable M. TANNER: Oh, non!

L'honorable M. GORDON: Je ne crois pas me tromper.

L'honorable M. TANNER: Vous n'y êtes pas du tout.

L'honorable M. MacARTHUR: C'est exact.

L'honorable M. GORDON: Je crois que c'est la vérité.

L'honorable M. TANNER: J'ai fait partie du comité et j'ai vu les chiffres à ce sujet; je sais que le montant n'atteint pas la moitié de ce que dit l'honorable sénateur.

L'honorable M. MacARTHUR: Je me souviens fort bien qu'en certaines années, la dépense dépassait \$20,000.

L'honorable M. GORDON: Le chiffre en était plus élevé, parfois. J'avais l'impression que c'était une excellente affaire de confier l'administration du restaurant aux Chemins de fer Nationaux; en premier lieu, parce que je croyais que la compagnie y apporterait le même souci des affaires qu'elle manifeste dans tout ce qu'elle fait, en second lieu parce que nous aurions su exactement ce qu'il en coûte. Je regretterais fort que l'on renoncât à l'ancien arrangement sans permettre à la compagnie de démontrer ce qu'elle pouvait faire. Je le dis de nouveau c'est de la part de membres du Parlement, faire acte de la plus grande mesquinerie que d'accepter des services fournis aux dépens du trésor public.

L'honorable M. TANNER: J'ignore où l'honorable représentant puise ses renseignements. Je puis assurer à la Chambre qu'il se trompe fort dans les chiffres qu'il a indiqués. Aucun comité du restaurant n'a été autorisé à prendre une décision officielle à ce sujet, mais plusieurs d'entre nous qui faisaient partie du comité dans le passé se sont suffisamment intéressés à la question pour chercher à connaître l'avis de certains membres du Sénat et de la